



Présence lors de l'appel

Par xav72

Bonjour,

Suite à un changement de situation, mon avocat m'a conseillé de faire appel des mesures provisoires.

Nous avons fait l'intégralité du dossier et le jugement aura lieu en mai.

Lors de la préparation du dossier, mon avocat m'a dit qu'il était inutile de se présenter au tribunal et que la décision serait juste prise en lisant le dossier.

Est ce une procédure normale?

Est ce que je peux me rendre au tribunal sans mon avocat?

Merci de votre éclairage

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il est le plus souvent risqué d'agir en contradiction avec les recommandations de son avocat.

Et vous présenter sans votre avocat risque de vous torpiller.